

tôt, et, je crois qu'il y a quelques directeurs de la poste à remplacer aux environs de votre comté.

M. STENSON : Je ne ferai qu'une observation sur les paroles que, si j'en crois mes renseignements, l'honorable député d'York (M. Foster) aurait prononcées au sujet de la prononciation anglaise du très honorable premier ministre. Je n'ai pas entendu ces paroles, mais elles sont couchées dans les "Débats," me dit-on. Je désire simplement dire à l'honorable député (M. Foster) que s'il veut bien se rendre dans la province de Québec et y parler français, on ne le critiquera pas parce que son accent serait un peu exotique. Je lui demanderai en outre quelle figure il ferait à l'exposition de Paris, l'an prochain, s'il était obligé de faire un discours français à un auditoire français. Le premier ministre lui, peut, soit à Paris, soit à Londres, parler les deux langues d'une manière qui fera honneur à lui-même et au Canada.

L'honorable député de Jacques-Cartier désire avoir une ligne rapide et il nous dit que nous avons perdu une superbe occasion d'en établir une. Peu-être, mais dans tous les cas, nous n'avons pas perdu l'argent que mon honorable ami voulait payer—la somme était certainement exagérée—pour la création de cette ligne rapide.

Il nous a dit aussi que les cultivateurs du pays payaient les trois quarts des taxes. S'il en est ainsi, je lui demanderai si les cultivateurs de ce pays auraient retiré les trois quarts des profits que cette ligne rapide devait donner. Je ne le crois pas.

L'honorable député d'York-ouest (M. Wallace) nous dit que nous avons violé nos promesses parce que nous n'avons pas taxé le thé et le café. Nous aurions dû, dit-il,—et ça été un de ses grands arguments,—taxer le thé et le café. Nous ne l'avons pas fait, et nous ne le ferons pas tant que nous ne serons pas poussés par la nécessité d'augmenter les recettes. Nous avons réduit les impôts qui frappaient les autres choses nécessaires à la vie.

L'honorable député de Leeds-sud (M. Taylor) a prédit que nous aurions un découvert de \$1,000,000 dans le département des Postes à la fin de l'année. Eh bien, lorsque nous serons arrivés à la fin de l'année, je crois que nous aurons la preuve que cette prédiction est aussi fautive que toutes celles que les honorables membres de la gauche se plaisent à faire. Mon honorable ami était tellement habitué, sous l'administration conservatrice, à constater un découvert de \$1,000,000 dans ce département, qu'il prévoit aujourd'hui le même résultat. Mais les temps sont changés. Nous avons réduit le port des lettres d'un tiers et nous espérons ne pas constater même la moitié du découvert de nos prédécesseurs dans cette branche du service public. J'ai confiance que les événements prouveront que ma prédiction

est plus vraie que celle de l'honorable député (M. Taylor).

Ce dernier nous a dit aussi que l'entrée en franchise du maïs ne nous était pas utile. J'aimerais le voir aller dans la partie du pays que nous habitons et dire à nos cultivateurs qui reçoivent des convois entiers chargés de ce produit, que le maïs ne leur est d'aucune utilité. Je crois que les cultivateurs des cantons de l'est connaissent trop bien leurs intérêts pour acheter un produit qui leur serait inutile.

On nous a dit ensuite que ce traité que nos commissaires ont cherché, pendant six mois, à négocier, aurait pu être conclu en six jours. Celui qui a parlé ainsi est un député conservateur qui sait que son parti a pris deux mois à effectuer un arrangement ayant trait à une seule question en litige entre nous et nos voisins.

L'honorable député de Leeds-sud (M. Taylor) nous a en outre affirmé que personne ne connaissait le ministre de l'Agriculture (M. Fisher) comme un agriculteur pratique avant que ce dernier ait pris ce titre ici. Eh bien, si mon honorable ami (M. Fisher) n'était pas regardé comme un agriculteur pratique par l'honorable député de Leeds-sud, c'est que ce dernier ne connaissait pas les cantons de l'Est, où le ministre de l'Agriculture est considéré, non seulement comme un agriculteur pratique, mais aussi comme un agriculteur heureux, et un administrateur habile de son département.

On nous a dit aussi que chacun des électeurs de Québec avait donné de un à dix votes le jour du plébiscite. Nous ne donnerons pas à cette assertion plus d'importance qu'elle n'en a mérité, car la fausseté en est évidente. Les électeurs de Québec avaient chacun un vote à donner dans chaque comté où ils avaient le droit de suffrage. Ainsi un homme pouvait avoir un vote à donner dans plus d'un comté, mais, excepté dans un nombre de cas relativement restreint, le même électeur ne pouvait voter deux fois, à cause de la distance qui sépare les bureaux de scrutin.

Permettez-moi de vous dire à ce sujet que je ne suis pas en faveur de la prohibition, parce que je pense qu'une semblable mesure est impraticable et que le plébiscite nous a démontré que la population du Canada n'en voulait pas. Une autre raison qui milite contre la prohibition c'est celle-ci : Le parti libéral s'est prononcé contre la coercition au sujet de la question des écoles du Manitoba. Pourquoi alors entreprendrait-il d'appliquer, au sujet de la matière que je discute, la coercition à la province de Québec ? On ne peut sérieusement parler de recourir à un pareil moyen. La population de la province de Québec a proclamé énergiquement et formellement qu'elle ne voulait pas de la prohibition. Je soutiens qu'il n'y a pas,—et je parle avec connaissance de cause,—une province plus sobre que Québec. Il y a dans cette pro-